

# L'heure est-elle venue de redécouvrir Pélage ?

*Cet article était sous presse lorsque nous avons appris le décès de Monsieur Georges DE PLINVAL. Nous le publions comme un hommage rendu à sa mémoire.*

Il y a dans toute erreur une part de vérité latente qui attend son heure pour reparaître au cours des temps et pour porter son fruit. Le moment ne serait-il pas venu d'interroger Pélage et, sans prétendre à une réhabilitation illusoire, de remettre à jour la part de vérité qu'enrobait sa doctrine ? Telle est la question qui vient d'être posée par un théologien catholique de Tübingen, le Dr Gisbert Greshake, dans un livre intitulé : *La Grâce considérée en tant que Liberté* (Gnade als konkrete Freiheit) ; Recherche sur la doctrine de la grâce chez Pélage (Grünewald, Mainz, 1972, 342 p.).

Mais en quoi consiste, où se trouve énoncée la vraie doctrine de Pélage ? Très judicieusement, l'auteur a voulu dégager Pélage de toutes les implications historiques ou théologiques qui ont compromis sa doctrine. Il ne s'agit pas du « Pélagianisme », tel que l'ont rejeté les condamnations des Conciles et de l'Église ; il ne s'agit ni de Célestius ni de Julien d'Éclane, mais de Pélage seul, dans l'exposé direct de sa pensée, telle qu'elle ressort de son *Commentaire sur les Épîtres de S. Paul* et de ce qui nous reste des œuvres édifiantes (Lettres ou Traités), qui reflètent sa doctrine personnelle. Très exactement et mettant à profit les ressources de la langue allemande, l'A. distingue ce qui est strictement « *pelagisch* » c'est-à-dire personnel à Pélage, du système global, « *pelagianisch* », élaboré par ses partisans et qui a souvent faussé et discrédité sa pensée (p. 27, n. 3 et p. 38-39).

Cela étant, quel est le fond de la doctrine de Pélage ? C'est assurément l'idée de Liberté, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'un « laisser-aller », d'une liberté indifférente ou indifférenciée, mais du droit suprême accordé à l'homme de se diriger *volontairement* selon la loi de Dieu, de se déterminer par son propre mérite et de se sanctifier. Selon une formule heureuse de l'A., elle est un don (*Gabe*) en même temps qu'un devoir (*Aufgabe*).

Cette Liberté est une force que nous possédons de naissance par notre statut d'homme et d'être raisonnable, mais qui se trouve orientée et activée en nous par la Loi de Dieu et par l'exemple du Christ. Stimulante,

exaltante, source de bonnes actions qui nous élèvent au-dessus de nous-même et nous rapprochent de l'exemplaire divin, cette force ou plutôt cette grâce, qui devrait être valable pour tous, nous est inculquée différemment selon les époques et les circonstances historiques ou sociales ; elle a été portée ou plutôt ramenée à sa plénitude par la venue du Christ. Mais, bien qu'elle agisse sur nous et influe sur notre être profond, elle ne nous en est pas moins apportée du dehors, livrée à notre connaissance par l'Écriture Sainte, transmise dans le cadre éducateur de la société chrétienne.

Autre est la grâce augustinienne. Celle-ci est essentiellement de nature mystique ; son action secrète se fait sentir au plus intime de nous-même, indépendamment de nos mérites, bien en deçà de la sphère rationnelle de notre conscience et a pour effet de nous plonger dans un milieu surnaturel. Contrairement à la grâce de Pélage, elle est toujours individualisée, sélective, spécifiée pour telle ou telle personne dont elle assure le destin éternel (p. 47-274).

Telles sont les deux théories qui s'affrontent. Mais, Greshake a raison de le préciser, elles ont été conçues indépendamment l'une de l'autre et se sont développées par leur logique interne, chacune dans le sens et selon le tempérament de son protagoniste, encore que sans nul doute leur opposition primordiale et les polémiques qui en sont résultées aient contribué à en accentuer les contrastes et le relief. Nous sommes donc bien loin ici des considérations primaires de Dempsey ou de Pirenne, des catégories systématiques de Bohlin, des interprétations fougueuses de Morris, des hypothèses péremptoires qui voudraient faire de Pélage un disciple attardé de « saint Augustin, première manière », (celui du *De libero arbitrio*) ou un anti-manichéiste passionné. L'A. ne s'est pas laissé impressionner non plus par les objections aujourd'hui périmées de Kirmer ou de Prete, ni par le spectre dérisoire du « Breton sicilien » cher à Evans. Il a pris les textes de Pélage, tels qu'ils se présentent, il les a acceptés sans détour ; il en a fait une étude objective, extrêmement consciencieuse ; il en a tiré une interprétation cohérente et convaincante<sup>1</sup>.

Est-ce à dire que nous puissions accepter dans son intégralité cet exposé de la foi pélagienne sur la nature de la Grâce ? Peut-être serait-ce faire preuve d'optimisme. Nous ne saurions, quant à nous, oublier ces *disputationes notissimae* qui dès les premières heures ont surgi à l'apparition des thèses pélagiennes. C'est donc qu'il y avait en elles quelque chose « qui n'allait pas », quelque chose de troublant ou de choquant pour un chrétien normal<sup>2</sup>. L'explication que nous donne Greshake est certes rassurante ; mais qui pourrait la dire indiscutable ?

L'explication de la doctrine augustinienne, pourtant menée avec beaucoup d'érudition, d'intelligence et de pénétration, donnera lieu également

1) Cf. T. BOHLIN, *Die Theologie des Pelagius und ihre Genesis* (Uppsala 1957) ; R.F. EVANS, *Four Letters of Pelagius*, London 1968. G. DE PLINVAL : *Points de vue récents sur la théologie de Pélage* dans *Recherch. de Sc. relig.* 46, (1958, p. 227-236).

2) AUGUSTIN, *De Gestis*, 22 (BA 21, p. 480) : « Iam plurimos offenderat ».

à des réserves graves. Est-il bien sûr que la Grâce augustinienne soit exclusivement « interne », et que, au contraire de la Grâce pélagienne, qui garde un caractère général et procède de l'environnement social ou religieux, elle ne reçoive rien du milieu extérieur ? C'est méconnaître l'importance qu'Augustin (surtout au cours de la controverse donatiste) a toujours attribuée à la transmission des vérités dans le cadre de l'Église et par elle, à la garantie de la Tradition et surtout à l'efficacité de la prière d'autrui : que ce soient « les bénédictions du clergé » dans la célébration des sacrements ou les supplications des fidèles et des saints — supplications assez puissantes pour infléchir même les décrets mystérieux d'une prédestination beaucoup moins ankylosée qu'on ne veut bien l'admettre<sup>3</sup>. Comment dire qu'Augustin, uniquement tendu vers l'intériorité et la transcendance de la Grâce, ne reconnaît pas l'influence des contingences externes, des conditions historiques, la diversité des temps et des pays, quand toute l'économie de la *Cité de Dieu* vise à démontrer le contraire ?

Cette présentation des deux théories de la Grâce est accompagnée d'un *excursus* historique sur les antécédents de la doctrine pélagienne et augustinienne dans la pensée antique ; en bref, un exposé du courant stoïcien, précurseur de Pélagie et du courant néo-platonicien, antécédent de l'augustinisme (p. 158-193). On regrettera que dans ce chapitre consacré à la description du contexte idéologique des systèmes étudiés, l'A. ne se soit pas tourné de préférence vers les prédécesseurs immédiats et les contemporains de Pélagie, c'est-à-dire Lactance, l'Ambrosiaster, et peut-être aussi Rufin, Eutrope, Pacien, etc. On s'étonne que, dans le cadre d'une bibliographie pourtant très fournie, il n'ait mentionné ni le livre si riche de Jean Guittou sur *le Temps et l'Éternité chez Plotin et S. Augustin*, ni les études de O'Meara sur les philosophes platonisants devanciers d'Augustin.

Sur la base de sa recherche et de ses exégèses, l'A. en arrive à la question capitale qui est au cœur de son enquête : qu'y a-t-il de viable, d'utilisable et de fécond dans la doctrine de Pélagie sur la Grâce ? Dans quelle mesure convient-il aujourd'hui encore de restaurer sa pensée ?

Dans un monde assujéti à des contraintes et des conditionnements dont la tyrannie et l'universalité ne sont pas sans évoquer la *mala consuetudo* du péché qui régnait sur terre avant la venue du Christ et avait presque effacé de l'humanité l'effigie divine que lui avait imprimée son Créateur, dans cette situation, dénoncée par Marcuse et tant d'autres, qui constitue en fait un héritage écrasant de péché (*Erbsünde*), devant cet asservissement et cet abrutissement, le moment n'est-il pas venu de faire jaillir à nouveau dans notre conscience cette flamme de Liberté jadis allumée par Pélagie ? Une Liberté qui, en nous arrachant aux techniques oppressives, aux injustices sociales, nous inviterait à reproduire en nous l'image salutaire et libératrice de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'image parfaite de l'humanité restituée dans son intégrité primitive (p. 275-310).

3) G. GRESHAKE, p. 264. Cf. G. DE PLINVAL, *Aspects du déterminisme et de la Liberté dans la doctrine de S. Augustin* dans *Rev. des Et. Aug.*, I, 1955, p. 371-372.

Il y aurait certes beaucoup d'idées intéressantes à reprendre dans l'héritage pélagien. Nous non plus, nous n'admettons plus par exemple que les nouveau-nés non baptisés soient voués à une damnation absolue, pas plus que les infidèles de bonne foi, qui n'ont pas reçu la lumière de l'Évangile mais qui ont vécu selon la Loi naturelle. Nous croyons à l'universalité de l'appel divin. Nous ne pensons pas comme saint Jérôme que l'*impeccantia*, c'est-à-dire la sainteté, soit en tout état de cause hors de notre portée. Semi-pélagiens sans le savoir, nous sommes enclins à reconnaître une valeur intrinsèque aux efforts et aux mérites propres de l'homme. Nous revenons davantage à la Bible. Comme Pélage, nous proclamons que les œuvres effectives de charité sont le meilleur témoignage authentique et tangible de la foi véritable. Avec lui, nous sommes devenus particulièrement sensibles aux inégalités sociales, à la misère des pauvres, aux excès de la violence, et, comme lui, nous ne sommes plus éloignés de penser que les laïques aussi ont leur mot à dire dans l'enseignement de l'Église. Ainsi beaucoup d'idées oubliées ou controversées remontent à la surface. Tout cela est fort bien ; mais s'ensuit-il que nous devons encore trouver profit à en revenir aux théories de Pélage sur la Grâce et à les remettre au centre de nos préoccupations<sup>4</sup> ?

Ou plutôt, selon le sens de Greshake, en effectuant un transfert audacieux dans les contingences et les exigences de notre mentalité, convient-il de découvrir une formulation nouvelle qui, surmontant les incompatibilités du passé, s'orienterait, entre la tradition de Pélage et celle d'Augustin, vers une synthèse plus lumineuse et plus satisfaisante ? Une nouvelle théorie de la Grâce, plus expérimentale que théorique et intimement liée aux conditions de la vie, basée sur la Liberté et presque fondue avec elle, est-elle recevable ? Telle est la question posée par Greshake et qu'il résout par l'affirmative.

A tout le moins, des distinctions s'imposent, lourdes de conséquences. S'il faut en croire les philosophes, existentialistes ou non, et les théoriciens de « l'École de Francfort » qui prétendent représenter la pensée moderne, la Liberté, qui doit nous affranchir de toutes les pressions et les frustrations du contexte sociologique, est et ne peut être qu'un réflexe d'indépendance, sinon de refus, qui demeure étranger à la valeur morale de nos gestes ; c'est une liberté vide, une liberté athée. Ce n'est à aucun égard la Liberté de Pélage, qui se déploie sous le regard de Dieu, en présence de sa Loi. La Liberté de Pélage est essentiellement une *responsabilité* ; elle se

---

4) GRESHAKE, p. 36 : « De notre façon de poser le problème, l'idée directrice de notre travail gagne ceci qu'un contact avec Pélage peut être extrêmement fructueux pour les questions actuelles et prend une force considérable, car, en ce combat idéologique marqué par les noms d'Augustin et de Pélage, dans une situation historique, il n'y a pas eu qu'un conflit d'idées, l'un des plus grands de l'Église d'Occident avant la Réforme, — c'est le même conflit qui se retrouve au plus profond de l'intelligence du rôle du « Chrétien dans le monde » qui est, aujourd'hui encore, au centre même de la crise de la Foi et de l'Église ».

située dans le cadre d'une théodicée, elle est un choix lucide entre le bien et le mal, entre la vie et la mort : « *Elige ; ad quod vis, extende manum...* »<sup>5</sup>

Greshake a complètement omis dans son exposé de parler de la notion des *praemia*, c'est-à-dire des sanctions éternelles, peines ou récompenses, qui occupent une place si considérable dans la vision eschatologique de Pélagé. Sans cette référence à un Dieu juge et rémunérateur, la véritable morale de Pélagé est toute déséquilibrée.

Quant au recours au Christ (p. 304-306), prônés par les théologiens de nos jours (Bonhoeffer, R. Pesch, H. Küng), ce dernier n'est-il pas dans sa signification profonde plus humanisé que divin, plus consolateur que transcendant ? Il s'agit d'un Christ forgé, voulu par notre foi, plutôt que du Sauveur véritable qui est apparu dans l'histoire à une époque donnée. Or Pélagé a écrit des pages admirables dans sa péroraison du traité des *Mauvais Docteurs* sur l'exemple sublime et les enseignements que le Christ nous a donnés, pour nous hommes, au cours de sa carrière terrestre, — mais il n'y a aucun doute que, dans sa conception théologique, il s'élevait par delà l'humanité du Christ jusqu'à l'être de Dieu<sup>6</sup>. Il n'aurait pas compris l'action solitaire de Jésus en dehors de la Sainte-Trinité, indépendamment du Père, mais indépendamment aussi — ce que Greshake n'a peut-être pas suffisamment souligné, (p. 140-142) — de l'Esprit-Saint, dont il avait exalté la Grâce dans son dernier ouvrage, le *De Amore*, à l'occasion du Cantique des Cantiques<sup>7</sup>. Sa morale n'est pas une morale désacralisée ; invariable dans ses principes, on ne peut dire non plus qu'elle soit, sinon vue du dehors et par réaction, fonction de l'encadrement social ou historique.

Nous avons trop longtemps travaillé sur l'œuvre de Pélagé pour ne pas nous réjouir du retour d'attention qui se manifeste à son égard. Quelles que soient les réserves ou les critiques occasionnelles que l'on peut formuler sur son compte, le livre de Greshake, dans son exposé dense, avec sa documentation solide, par la richesse et l'originalité des suggestions, est sans doute le plus remarquable qui ait été publié sur Pélagé au cours des vingt dernières années. Il surclasse de loin l'ouvrage de Ferguson, paru en 1956, et celui déjà mentionné de T. Bohlin (Uppsala, 1957). — Comme naguère l'essai de Vladimir Boublik sur la Prédestination ou celui de Gotthard Nygren, il est de ces livres neufs et toniques qui, même si l'on n'en adopte pas toutes les conclusions, stimulent la réflexion et la critique, éveillent des idées et rafraîchissent de façon singulière l'intérêt des problèmes anciens.

Georges de PLINVAL  
(Fribourg)

5) *Lettre à Démétriaade*, 2 et 3 (PL 30, 17-18).

6) CASPARI, *De Operibus*, 18. p. 102-104. PLS I, 1450. Cf. GRESHAKE, 127-130.

7) Cité par Bède, PL 91, 1065 : « Tunc fit illa caritas, quae non propinquos solum ut cives, sed ipsum genus humanum gremio suo conatur amplecti ».